

JUN 1972

8406

L' AUDIOVISUEL ET LES BIBLIOTHEQUES FUTURES :

LE VIDEOGRAMME

Mémoire présenté par James ALAZRAKI

Jacquee CUZIN

A l'école Nationale Supérieure des Bibliothèques.



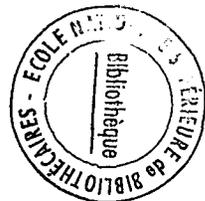
vidéogramme —

I - DEFINITION

Il importe de commencer par préciser ce que nous entendons par audio-visuel .Nous ne parlerons pas ici du 'premier âge' de l'audiovisuel ,c'est-à-dire les montages comprenant bandes sonores et projections de diapositives , ou encore les films 'Super 8' montés "en boucle" qui servent en particulier pour la publicité .Non que ces techniques ne présentent de l'intérêt ,en particulier par leur prix relativement très bas ,et leur simplicité ,qui permettent leur mise en oeuvre dans des régions ou des pays encore peu développés.

Mais il se trouve qu'apparaissent en ce moment précis des techniques infiniment plus sophistiquées,et nous nous proposons d'analyser ce qu'on peut en attendre, et quelle pourrait être leur place dans les bibliothèques de l'avenir .

Il s'agit essentiellement du vidéogramme ,terme désignant les différents types d'enregistrement audio-visuel/actuellement sur le marché , ou en préparation: vidéocassette et vidéodisque.



Voyons plus précisément en quoi consiste le système des vidéocassettes à bande magnétique: l'utilisateur glisse une de ces cassettes dans un "lecteur", relié par une simple prise à son téléviseur. Il appuie sur un bouton, et voit se dérouler sur son écran de télévision le programme enregistré sur la vidéocassette. Il peut arrêter l'image, revenir en arrière aussi facilement que l'utilisateur du magnétophone classique. Si le programme ne le satisfait plus il peut l'effacer; et, si son lecteur est également enregistreur, enregistrer à la place telle émission télévisée de son choix. Enfin s'il dispose d'une caméra vidéo, il pourra lui-même fabriquer ses programmes.

Soulignons tout de suite à quel point l'avenir du vidéogramme est inséparable de celui de la télévision par câble. Il est probable en effet que dans les villes futures, la plupart des usagers recevront leurs programmes de télévision par l'intermédiaire d'un câble coaxial, à partir d'une station réceptrice desservant quelques milliers d'abonnés. Ces stations pourront fort bien diffuser sur leur réseau, en plus des quelques chaînes de télévision déjà existantes, des vidéogrammes. Nous en reparlerons.



II - LE VIDCA

Nous avons recueilli la plus grande partie de notre information au VIDCA 72 ,où l'ENSB et la Préfecture de Paris nous avaient envoyés en mission.

Le deuxième VIDCA -Marché International des Programme et Equipements vidéocassettes et vidéodisques- s'est tenu à Cannes ,au palais des festivals,du 5 au 10 mars 1972 .Il a réuni environ 1400 participants ;650 sociétés y étaient représentées ,de trente pays différents.L'intérêt qu'il présentait était dû ,non seulement à l'exposition des appareils permettant d'utiliser des vidéogrammes ,mais surtout aux Journées Internationales d'Etudes et de Synthèse durant lesquelles a été débattu l'essentiel des problèmes afférents à ces nouvelles techniques.

Décrivons brièvement le fonctionnement de ces journées d'études .Deux sortes de rencontres avaient été prévues /des commissions réunissant une vingtaine d' "experts" ,et des séances plénières. Quatre thèmes xx avaient été inscrits au programme/ :

I - Problèmes techniques

- Standardisation
- Systèmes codification cou
- Duplication



2 - Droits d'auteur:

Le vidéogramme industriel introduit-il une
novation dans les contrats existants?

3 - La vidéocassette et le grand public:

Critères et méthodes de sélection des programmes

-Qui est le consommateur?

4 - Applications à la formation et à l'industrie:

Des animateurs professionnels ,spécialistes du
travail en groupe ,avaient été chargés d'harmoniser les
discussions et de faire le sommaire de chaque commission.
Ce résumé ,distribué au début de chaque séance sur un des
thèmes ,et commenté par les experts eux-mêmes,servait de
point de départ à un débat auquel étaient conviés les
participants du VIDCA dans la salle.Au total en cinq jours
c'est trente heures et demi de rencontre qui nous étaient
proposées ,se répartissant en 22 heures de commission et II
heures trente de séances plénières .



III- LE HARDWARE

Il n'est évidemment pas question de chercher à faire ici un exposé comparatif complet des différentes techniques présentement retenues par les fabricants d'équipement vidéo -hardware , comme on dit - . Signalons^{que} pour faire un rapport de ce genre , une société de marketing et de développement industriel , la SEMA , s'est associée à Quantum Science (USA) pour rédiger un texte de 130 pages , avec cinquante tableaux; elle l'envoie par retour de courrier moyennant la modique ~~en~~ somme de 1 500 F (I). C'est dire que les questions de standardisation ne sont pas des plus simples. Distinguons trois grandes familles de support.

I - Le système le plus classique est celui de la bande magnétique: le magnétoscope est utilisé par les professionnels depuis une dizaine d'années. Pour le mettre à la portée du public , on a simplifié le maniement de la bande en l'enfermant dans une cassette dont les dimensions sont comparables à celles d'un livre . L'avantage du procédé tient au fait qu'il est le seul à permettre l'effacement de

- (I) - "Télévision par Câble " et "vidéocassettes" , deux études "Flash US" Quantum Science commercialisées par SEMA.

Renseignements : Nicole Smet SEMA , 9 rue Georges -Pitard

Paris 15^e -T. 842-68-00 poste 33-67



de la bande et son réemploi ,ce qui compense l'inconvénient du prix :une cassette vierge vaut environ 175 f pour une heure de programme ,et il faudra ajouter le coût de la copie qui est actuellement élevé ,mais pourra baisser lorsqu'on aura mis au point une machine capable de l'effectuer rapidement. Au cours du VIDCA ,un représentant de Bell & Howell a annoncé que sa société venait de construire une machine permettant de copier les bandes magnétiques par contact (en les chauffant). Par/contre ,le prix du lecteur ne serait pas trop élevé : Philips annonce à 3 000 F son VidéoCassette Recorder (V.C.R.) .

Il semble que le futur marché des lecteurs magnétiques s'oriente vers un partage entre Philips et Sony. Sony -500 000 cassettes commercialisées au Japon - attaque maintenant en force le marché américain .Précisons que les deux maisons ont choisi des largeurs de bande différentes: 3/4 de pouce chez Sony ;1/2 chez Philips.

Un autre obstacle à la standardisation réside dans la pluralité des systèmes de télévision couleur . La commercialisation des appareils destinés à être branchés sur des récepteurs NTSC ou PAL (USA,Allemagne et Grande-Bretagne) est déjà faite; celle ^{de} SECAM (procédé français) est prévue pour 1973.

Les cassettes seraient construites indifféremment du système du lecteur .Leur enregistrement même ne serait



pas nécessairement conçu en fonction du système, et une cassette pourrait être lue indifféremment sur deux appareils d'une même marque fonctionnant par exemple, l'un en PAL, l'autre en SECAM. Cette possibilité offrirait donc quelques perspectives internationales aux producteurs de programmes ainsi qu'aux usagers en relation avec l'étranger pourvu que, répétons-le, les équipements soient aux mêmes standards.

2) Ces remarques demeurent valables pour les procédés vidéo qui font appel au film photographique. Qu'il s'agisse du film Super 8 ordinaire ou du système EVR, que le mouvement de la pellicule soit saccadé ou continu, tous sont dérivés du télécinéma: chaque image est "lue" (soit globalement, soit point par point) et reproduite sur le petit écran par des moyens électroniques et non plus optiques.

En mettant en cassette le film Super 8, on a recours à une technique non seulement très au point, parce que simple et ancienne, mais fort répandue; n'importe quel amateur pourra admirer sur son écran non seulement les cassettes du commerce, mais aussi les films qu'il aura lui-même tournés lors de ses dernières vacances. On comprend alors l'intérêt de Kodak pour ce système, et les efforts



que déploie cette firme pour en assurer la promotion. Néanmoins , aucun lancement sur le marché français n'est annoncé dans ce domaine pour l'instant .

Utilisant le même support que le Super8 ,l'E.V.R. (Electro Vidéo Record) bien qu'il soit le fruit de recherches récentes ,est déjà commercialisé outre-manche et atlantique .L'image ,en noir et blanc est plus petite (3 X 14mm) et la largeur de bande restante est utilisée pour le codage des couleurs parallèlement à celui du son. Passons sur les déboires de C.B.S. qui a abandonné la découverte à ses partenaires après avoir financé la recherche (10 milliards d'anciens francs). Il reste que le système est opérationnel en PAL et NTSK et qu'il existe déjà des cassetothèques en location. Comparé aux autres supports ,celui-ci présente l'avantage d'utiliser des copies relativement bon marché ,mais le lecteur est cher: plus de 6 000 F de nos francs actuels.Comme avec les autres équipements ,l'arrêt sur l'image et le retour en arrière sont prévus ,mais l'effacement reste bien entendu impossible.

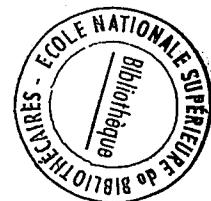
3) - Terminons ce tour d'horizon par ce que l'on peut appeler la famille des supports enregistrés



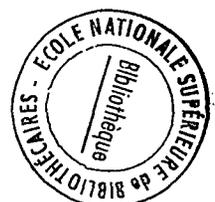
en relief : il s'agit essentiellement du vidéodisque , et des systèmes fondés sur l'holographie.

L'idée de stocker des signaux vidéo sur un disque n'est pas neuve : la première expérience date de 1927 . Depuis, la production en série des disques pour phonographe a été l'objet d'une telle mise au point que le coût en est dérisoire . C'est sans doute pourquoi la firme allemande Telefunken - associée à Decca (G.B.) et A.E.G. (R.F.A.) sous le nom de Teldec - a essayé d'adopter cette technique pour réaliser des disques vidéo . Elle a réussi à concevoir un équipement très complet à un prix abordable : moins de 1 000 F pour le 'tourne disque' ; 15 F pour un disque . Le lancement sur le marché est prévu pour 1973 . La faible durée des enregistrements (5 minutes) est sans doute le principal inconvénient du système , mais son importance peut être réduite si on utilise un changeur automatique ; cela permettrait d'assurer une heure de programmes avec onze interruptions d'une ~~seconde~~ seconde .

Avec l'hologramme , on entre dans le domaine des techniques avancées , beaucoup plus récentes : l'information vidéo est transcrite en relief, et elle est lue par un laser . Du même coup , on passe de deux à trois dimensions , de l'image plate au relief . Le support peut être une bande ou un disque . Aux Etats-Unis R.C.A. utilise un ruban de vinyl pour ses recherches sur la "Sélectavision" . Il se pourrait que vers 1980-85 , on nous propose des vidéodisques holographiques longue durée .



D'ici-là une certaine standardisation se sera imposée d'elle-même parmi les systèmes opérationnels que nous venons de passer en revue .Sans se prendre pour un prophète ,il est sansdoute permis d'avancer qu'en Europe c'est le système V.C.R. de Philips qui ,dans un premier temps pour le moins , a le plus de chance de prévaloir auprès du grand public ,les autres se partageant les marchés de l'éducation (permanente ou pas) et de la publicité.IL convient d'ajouter qu'en France,on peut s'attendre à ce que le standard choisi par Vidéogramme de France pèse d'une façon déterminante sur le choix du public. Cependant ,signalons tout de même qu'au cours de la séance inaugurale du VIDCA ,il a été fait état de la récente découverte ,par la Vidéocord corporation of America , d'un nouveau support vidéo .C'est le doctor Strafford Hopwood ,président de cette société ,qui nous a décrit cette carte de 4 pouces sur 5 ,permettant de stocker trente minutes de programme ,grâce à un système apparenté à l'E.V.R. ,et dont la fabrication reviendrait environ à un franc pièce .Malheureusement ,il n'a pas été possible d'en/savoir davantage les jours suivants.



I V - LE SOFTWARE

En évoquant la filiale commune d'Hachette avec l'O.R.T.F. , nous abordons le domaine du "soft", des programmes . A qui incombe la responsabilité du retard qu'est en train de prendre la révolution de la vidéo-cassette ? Ce fut bien là le noeud du deuxième VIDCA , et on vit à Cannes cette année les spécialistes du soft et du hard se rejeter la faute. Comme le ciel de la Côte, l'avenir est apparu sombre , en comparaison des perspectives enthousiastes décrites l'an dernier .

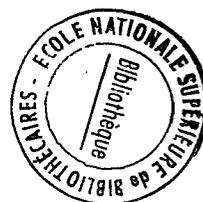
Pessimisme donc ! Mais faut-il en conclure qu'il s'agit de la mort d'une chimère? Certainement pas. Faut-il même s'étonner des dispositions de ceux qui continuent à investir de grosses sommes en vue d'un profit qui demeure différé ? Peut-être y aura-t'il encore beaucoup d'argent et de temps 'perdus' avant l'aboutissement. Il n'en reste pas moins que nous sommes dans l'impossibilité de dire ici où en est le soft en France. Sans doute existe-t'il déjà des réalisations , ou des projets avancés , mais les professionnels se gardent bien d'en faire état . Tout juste peut-on citer le magazine "In", diffusé sur des téléviseurs installés dans 350 salons de coiffure , et un second magazine mensuel s'adressant aux jeunes mères , financé comme "In" par la publicité,



en fonctionnement dans certaines maternités .La grande inconnue reste évidemment l'attitude de l'O.R.T.F. . On imagine en effet quel immense réservoir de programmes (200 000 heures enregistrées) pratiquement prêts à la diffusion constituent les archives de l'Office.Citons ici le rapport d'une des commissions du VIDCA :

" La question fondamentale posée par un des experts et de savoir si les organismes dits de télévision conventionnels possèdent effectivement le droit de cession de ce patrimoine n'a pas été examinée."...

Pourtant des représentants officiels de l'O.R.T.F. étaient présents .Mais on comprend leur prudence .L'accord Hachetté -O.R.T.F. qui a abouti à la création de 'Vidéogramme de France',inquiète les milieux audiovisuels par son aspect "monopolistique" .^{Aspect} ~~Ayant~~ vigoureusement démenti par ses responsables ,qui affirment que l'association ainsi mise en place reste ouverte à tous .De la part de l'O.R.T.F. ,il s'agit là ,dans le cadre de la grande bataille de l'audiovisuel ,et compte tenu du retard pris par la France dans le domaine du hardware ,de jouer la carte du software .Les pouvoirs publics entendent ainsi faire front à la culture anglo-saxonne ,et par là même préserver le patrimoine culturel national. Autre raison de cette prudence,les problèmes juridiques qui sont loin d'être résolus .La commission du VIDCA consacrée aux droits d'auteur a bien mis en lumière les divergences entre



juristes et producteurs : les juristes se sont dans l'ensemble refusés à toute recherche novatrice dans ce domaine, estimant la loi du 11 mars 1957 pleinement suffisante. A l'inverse, nombre de producteurs se sont accordés pour considérer cette loi insuffisante, et sans attendre que se dessine une jurisprudence, se préparent à passer des contrats différents de ceux auxquels les avaient accoutumés films et disques.

Relevons une suggestion qui a quelque peu retenu l'attention à propos de la perception des droits : dans le cas d'un service de location de bandes, il serait possible d'incorporer dans la cassette un compteur permettant de mesurer le nombre de lectures dont elle a fait l'objet!

La télédistribution. Pour que notre aperçu sur les perspectives du software soit complet, il nous faut revenir plus en détail sur les possibilités ouvertes par la télévision par câble. On sait qu'il existe déjà, aux Etats-Unis, au Canada, en Angleterre et en Belgique, de nombreux réseaux d'abonnés, et qu'en France des expériences sont en cours à Grenoble-Echirolles et Sergy-Pontoise. Un abonné d'un tel réseau dispose sur son téléviseur de 5 à 30 canaux différents!

Prenons en compte des considérations de deux ordres:

I) économiques: Prix relativement élevés des lecteurs, et même des cassettes, dans un premier temps



2) théoriques: l'opinion émise par Monsieur Jean d'Arcy ,président de la société Multi-vision ,selon laquelle la mémoire visuelle se "ferme" plus vite que la mémoire auditive; il en résulte qu'un programme audiovisuel risque de n'être utilisé que 3 ou 4 fois par le même usager, au contraire d'un disque que l'on peut réécouter sans lassitude bien davantage.

De ces deux facteurs ,il ressort que l'on ne verra probablement pas se constituer rapidement de vidéothèques privées nombreuses et fournies .D'où le rôle important que pourra jouer la station émettrice du réseau de distribution locale ,qi disposera des canaux laissés libres par les émissions de la TV officielle et les services. D'où aussi ,le rôle possible des bibliothèques publiques... Sans compter que ,parmi ces services dont nous parlons, on envisage l'accès direct ,depuis le domicile ,aux bibliothèques ,non seulement pour leursx vidéogrammes, mais pour tous leurs documents.

La télévision par câble ouvre la voie à la régionalisation des émissions ,à la fin du monopole de fait de l'office national parisien. Toutefois ,il reste à trouver la réponse à une question qui a son importance sur le plan culturel :ne va-t-on assister qu'à une décentralisation pure et simple de l'O.R.T.F. et de ses sonothèques et



filmothèques? Ne peut-on souhaiter la constitution de vidéothèques publiques locales ? Selon qu'il serait ou pas relié à elles par câble , l'utilisateur pourrait venir y emprunter des cassettes (ou des disques) vidéo,ou alors,sans avoir à emporter le support,recevoir directement sur son petit écran un programme composé par lui. Pour mieux illustrer la différence qui peut séparer de tels services ,il suffit de transposer la situation actuelle des émissions de musique à la radio et comparer ce que propose "Nos disques sont les vôtres" avec FIP et maintenant FIM 514 ...

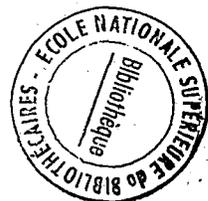
Bien sûr,de telles perspectives semblent concerner un avenir lointain .Considérons toutefois que le choix de telle ou telle forme de vidéothèque sera sans doute à faire bien avant que l'on passe à la réalisation ,et que les délais peuvent être écourtés. En Belgique ,de nombreuses villes ont déjà abordé cette autre révolution de la télévision .A fortiori ,dans les zones où l'urbanisme s'exerce sans contrainte héritée du passé ,on doit prévoir la mise en place d'une telle infrastructure au fur et à mesure des constructions. C'est ainsi que dans les villes nouvelles de la région parisienne ,on installe dès à présent les mailles des réseaux de la télévision future .Sans doute peut-on en faire autant dans les quartiers parisiens où la rénovation urbaine peut aller au-delà de la simple suppression des antennes sur les toits.



V - LE VIDEOGRAMME ET LES BIBLIOTHEQUES

Quel peut être le rôle des bibliothèques devant l'apparition de ces nouveaux media ? On vient d'en évoquer un à propos de la télévision par câble. Mais en attendant qu'un abonné ~~maximal~~ puisse choisir et recevoir son propre programme sans avoir à sortir de chez lui, on verra apparaître ~~maximal~~ chez les libraires des vidéogrammes qui s'ajouteront à la concurrence des livres et de la lecture publique. Les bibliothèques seront-elles prêtes à ouvrir leurs rayons à un support peut-être déroutant de prime abord, mais dont il faut bien penser -eu égard à son prix- que sinon, il restera inaccessible à la majeure partie du public ? Pourquoi, comme ce fut le cas pour le disque, attendrait-on que s'écoulent plusieurs années avant que l'on ~~ne~~ "prenne le tournant" ?

Sans doute deviendra-t-il nécessaire d'élargir encore, avec l'apparition des nouveaux media, notre conception de la communication des connaissances, pour en arriver à une nouvelle définition du document. Ce serait à notre avis une erreur de voir là un danger pour la survivance du livre, qui ne peut au contraire se maintenir qu'en ne se coupant pas des autres media et en jouant le jeu de la concurrence aussi bien que de



la complémentarité . D'ailleurs, ces problèmes d'apparence théoriques ne se poseront-ils pas de façon très concrète aux bibliothécaires ? Comment feront-ils, par exemple, pour cataloguer un manuel d'enseignement comprenant, associés , un livre et un vidéogramme ? Souhaitons l'existence , dans un futur pas trop lointain, d'un "manuel du bibliothécaire" qui fixera la norme en la matière.

En fait, il apparaît qu'aucune caractéristique de ce nouveau support ne pose de problème bibliothéconomique majeur . Certaines questions comme le nombre de lectures possibles pour un même support , la conservation, font dès maintenant l'objet d'études précises . La réfrigération des magasins (vers 15°) sera nécessaire.

Le catalogage bénéficiera dans une certaine mesure de l'expérience du disque . On peut s'attendre à une multiplication des fichiers , et du nombre de fiches auxquelles donnera lieu un seul document. Peut-être y aurait-il là un champ d'expérimentation idéal pour l'automatisation du catalogage , surtout si les fabricants et éditeurs veulent bien s'intéresser à cet aspect.

En ce qui concerne les moyens de sélection dont disposeront usagers et bibliothécaires pour leurs acquisitions , il est encore trop tôt pour préjuger de ce qui existera.



Il y aurait avantage à ce que les pouvoirs publics prennent rapidement des dispositions concernant un important problème : que sera le dépôt légal des vidéogrammes? Et s'il voit le jour, sera-t-il appliqué plus rigoureusement que celui des films ? Il faut le souhaiter.

Pour ce qui est de la mise à la disposition du public, sans doute faudra-t-il trouver des formules quelque peu nouvelles. En particulier, il convient de s'attendre à ce que la consultation sur place soit importante, si l'on compte que beaucoup d'utilisateurs n'auront pas de lecteur vidéo chez eux. Là encore on peut espérer bénéficier de l'expérience du disque, qui lui aussi nécessite un appareillage intermédiaire. En ce qui concerne la disposition même des locaux, on n'est pas non plus totalement sans lumières, et on peut citer l'expérience de la bibliothèque de la Kulturhuset à Stockholm, rapportée par Monsieur Seguin lors d'un voyage d'études en Suède et en Finlande (Juin 1971). Il semble que cette grande "salle d'actualité" dotée d'alvéoles préfigure assez bien ce que pourrait être un espace de consultation de vidéogrammes, à la bibliothèque des Halles par exemple.



VI - CONCLUSION

Ces nouveaux media vont sûrement bousculer en France bien des habitudes ,et susciter des inquiétudes après tout légitimes . Faut-il craindre ,sinon la mort, du moins une dégénérescence de la lecture ? En vérité, il n'est paradoxal qu'en apparence de terminer cette étude par un appel à la défense du livre. Car selon nous, le livre ne vivra que s'il adopte vis-à-vis des autres media une attitude dynamique . Inspirons-nous là aussi de l'attitude scandinave : "les enfants comme les adultes considèrent que la présence et l'usage de disques, cassettes ,etc ... ,en ce lieu est aussi naturelle que celle des documents imprimés "(rapport déjà cité de Monsieur Seguin).

Dernière interrogation ,mais de poids: les bibliothèques disposeront-elles ,en plus des bonnes volontés ,des crédits nécessaires ?

Film EVR.



